

Sujet : Re: demande de renseignement emballage en fibre de canne à sucre.
De : "sr@revipac.com" <sr@revipac.com>
Date : 07/10/2020 à 16:29
Pour : sonia@agroconceptemba.fr

Bonjour,

Je vous confirme que c'est effectivement le cas.

Cordialement,

Stéphane ROUSSEL
Adjoint de Direction
REVIPAC

Le 7 oct. 2020 à 16:02, SECRETAIRE <sonia@agroconceptemba.fr> a écrit :

Bonjour,

Dans l'objectif de se tenir informer des éventuelles évolutions, pouvez-vous me confirmer que les différents avis émis en 2016 pour nos produits sont toujours valables à ce jour :

* Recyclabilité d'une barquette en fibre de cellulose de canne à sucre sans liant hydrophobe recouvert d'un film PE (Vos références : AVIS TECHNIQUE N°95 date de validation 25/11/2016)

* Recyclabilité d'une barquette en fibre de cellulose de canne à sucre sans liant hydrophobe (Vos références : AVIS TECHNIQUE N°96 date de validation 25/11/2016)

Dans l'attente de votre retour.

<Carte de visite SB.png>

<avis technique CEREC barquette en fibre sans liant hydrophobe.pdf>

<avis technique CEREC barquette en fibre sans liant hydrophobe+film PE.pdf>

REVIPAC

FILIERE EMBALLAGE PAPIER CARTON

SOCIETE AGRO CONCEPT EMBAL

Monsieur Gérard DESHAYES

ZA L'Epine

72460 SAVIGNE L'EVEQUE

Paris, le 14 décembre 2016

Réf. : BB/SR

Objet : Avis Techniques

Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, les Avis Techniques qui ont été rendus par le Comité CEREC concernant vos 2 barquettes alimentaires en fibres de cellulose de canne à sucre sans liant.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de nos respectueuses salutations.

Stéphane ROUSSEL



Adjoint de Direction

PJ

Avis technique – Procédure Simplifiée

Recyclabilité d'une barquette en fibres de cellulose de canne à sucre, sans liant hydrophobe recouvert d'un film PE



DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE	GENERALITES	
	Demandeur	AGRO CONCEPT EMBAL
	Date de la demande	Juin 2016
	Dénomination	Barquette en fibres de cellulose de canne à sucre
	Marché	Agroalimentaire
	Type de produit emballé	Produits alimentaires (poisson, viande, charcuterie,...)
	DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE	
	Forme	Barquette
	Dimension (cm)	23 x 14,5 x 3
	Masse vide	21 g
	ELEMENTS CONSTITUANTS	
	Corps de l'emballage	Papier-carton (Fibres de cellulose de canne à sucre sans liant hydrophobe destiné à lier les fibres de cellulose entre elles) /PE
	Système de fermeture	-
	Type d'encre/vernis	Echantillon non imprimé
	Type de colle	-
	COMPOSITION DU CORPS DE L'EMBALLAGE¹	
	Papier-carton	95 %
	Plastique (PE)	5 %
	Encre	-
⇒ Élément majoritairement fibreux, non traité pour résistance à l'humidité		
AVIS REFERENTS		
Avis Technique n°60		

PRE-REQUIS

- Conformément à l'avis général sur les nouveaux matériaux (AG n°1), la présence de liant hydrophobe destiné à assurer la cohésion de ce type de fibres de cellulose entre elles constitue un critère majeur d'évaluation de la recyclabilité : dans le cas présent, en leur absence, l'emballage reste parfaitement défibrable et donc, a priori, recyclable.
- Conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires sur le recyclage du papier-carton (AG n°2), cet emballage devra être exempt de tout débris alimentaire pour pouvoir être intégré à la filière « Emballage papier-carton ».
- Le corps de l'emballage est constitué de plus de 50% (en poids) de fibres cellulosiques : cet emballage relève donc de la filière emballage papier-carton.

¹ Le calcul de la part des fibres cellulosiques dans le corps de l'emballage est basé sur le poids des cinq matériaux d'emballage de référence (papier-carton, plastique, aluminium, acier, verre).

EVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT FIBREUX	Fort		
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
ÉNERGIE DE PULPAGE	-		

* en condition minimale d'utilisation ** incluant humidité naturelle et liquide résiduel



Attention



Pas d'impact



En cours d'étude

> Impact environnemental

CONCLUSIONS DU CEREC

La barquette étudiée ne contient pas de liant hydrophobe destiné à assurer la cohésion des fibres de cellulose entre elles.

De ce fait, le CEREC émet un avis favorable quant à sa recyclabilité au sein de la catégorie 5.02A par référence à la norme EN 643 regroupant les emballages mêlés relevant du circuit municipal.

RECOMMANDATIONS DU CEREC

ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMÉLIORATIONS DE L'EMBALLAGE

Au-delà de la bonne recyclabilité de la barquette dans les conditions de régénération utilisées, le CEREC recommande de minimiser la fraction plastique dans le respect de fonctionnalités équivalentes pour l'emballage, tout en veillant à ne pas accroître sa fragmentabilité. En effet, le plastique est à l'origine de la baisse du rendement de recyclage et d'une augmentation des rejets pour l'industrie papetière.

Par ailleurs, dans le cas où le support serait imprimé, le CEREC recommande :

- l'intégration d'un dispositif permettant au consommateur de séparer plus facilement la fraction cellulosique de la fraction plastique et ce, afin de faciliter l'opération du recyclage effectif de la fraction cellulosique (exemple : élément facilitant la pelabilité) ;
- d'utiliser des encres sans dégorgeement afin de limiter les turbidités dans les eaux de process ;
- d'utiliser des encres à base d'eau ou d'huiles végétales et d'éviter l'usage d'encres à base d'huiles minérales afin de prévenir la contamination de la boucle du recyclage emballages par ces substances ;
- d'éviter l'utilisation d'une couleur vive afin de ne pas colorer les fibres de celluloses lors du recyclage et saturer les eaux du process.

CONSIGNES DE TRI

Le CEREC préconise l'ajout d'un pictogramme recommandant de placer la barquette en fibres de cellulose de canne à sucre dans le bac destiné aux emballages recyclables.

VALIDATION



Maryon PAILLEUX



Gérard LASSERRE

Avis technique – Procédure Simplifiée

Recyclabilité d'une barquette en fibres de cellulose de canne à sucre sans liant hydrophobe



DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE	GENERALITES	
	Demandeur	AGRO CONCEPT EMBAL
	Date de la demande	Juin 2016
	Dénomination	Barquette en fibres de cellulose de canne à sucre
	Marché	Agroalimentaire
	Type de produit emballé	Produits alimentaires (poisson, viande, charcuterie,...)
	DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE	
	Forme	Barquette
	Dimension (cm)	23 x 14,5 x 3
	Masse vide	20 g
	ELEMENTS CONSTITUANTS	
	Corps de l'emballage	Papier-carton (fibres de cellulose de canne à sucre sans liant hydrophobe destiné à lier les fibres de cellulose entre elles)
	Système de fermeture	-
	Type d'encre/vernis	Echantillon non imprimé
	Type de colle	-
	COMPOSITION DU CORPS DE L'EMBALLAGE¹	
	Papier-carton	100 %
	Plastique	-
	Encre	-
	⇒ Élément majoritairement fibreux, non traité pour résistance à l'humidité	
AVIS REFERENTS		
Avis Technique n°59		

PRE-REQUIS

- Conformément à l'avis général sur les nouveaux matériaux (AG n°1), la présence de liant hydrophobe destiné à assurer la cohésion de ce type de fibres de cellulose entre elles constitue un critère majeur d'évaluation de la recyclabilité : dans le cas présent, en leur absence, l'emballage reste parfaitement défibrable et donc, a priori, recyclable.
- Conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires sur le recyclage du papier-carton (AG n°2), cet emballage devra être exempt de tout débris alimentaire pour pouvoir être intégré à la filière « Emballage papier-carton ».
- Le corps de l'emballage est constitué de plus de 50% (en poids) de fibres cellulosiques : cet emballage relève donc de la filière emballage papier-carton.

¹ Le calcul de la part des fibres cellulosiques dans le corps de l'emballage est basé sur le poids des cinq matériaux d'emballage de référence (papier-carton, plastique, aluminium, acier, verre)..

EVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT FIBREUX	Fort		
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	-	-	-
ÉNERGIE DE PULPAGE	-		

* en condition minimale d'utilisation ** incluant humidité naturelle et liquide résiduel



Attention

∅ Pas d'impact

⊗ En cours d'étude

➤ **Impact environnemental**

CONCLUSIONS DU CEREC

La barquette étudiée ne contient pas de liant hydrophobe destiné à assurer la cohésion des fibres de cellulose entre elles.

De ce fait, le CEREC émet un avis favorable quant à la recyclabilité de cette barquette au sein de la catégorie 5.02A par référence à la norme EN 643 regroupant les emballages mêlés relevant du circuit municipal.

RECOMMANDATIONS DU CEREC

ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMELIORATIONS DE L'EMBALLAGE

Dans le cas où le support serait imprimé, le CEREC recommande :

- l'intégration d'un dispositif permettant au consommateur de séparer plus facilement la fraction cellulosique de la fraction plastique et ce, afin de faciliter l'opération du recyclage effectif de la fraction cellulosique (exemple : élément facilitant la pelabilité) ;
- d'utiliser des encres sans dégorgeement afin de limiter les turbidités dans les eaux de process ;
- d'utiliser des encres à base d'eau ou d'huiles végétales et d'éviter l'usage d'encres à base d'huiles minérales afin de prévenir la contamination de la boucle du recyclage emballages par ces substances ;
- d'éviter l'utilisation d'une couleur vive afin de ne pas colorer les fibres de celluloses lors du recyclage et saturer les eaux du process.

CONSIGNES DE TRI

Le CEREC préconise l'ajout d'un pictogramme recommandant de placer la barquette en fibres de cellulose de canne à sucre dans le bac destiné aux emballages recyclables.

VALIDATION



ECO
EMBALLAGES

Maryon PAILLEUX



Gérard LASSERRE